

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la troisième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en vidéoconférence, le 16 février 2021 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n° 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Les membres du conseil d'administration :

Sont présents, présentes,

M<sup>mes</sup> Jeanne Blackburn-Murray  
Geneviève Buteau-D'Éer  
Lisa Gagné-Claveau  
Kathia Nadeau

MM. Carl Bergeron  
Steve Dickey Bessette  
Pierre-Luc Dufour  
Christian Fillion  
Jean-Charles Fortin  
Jean Fortin-Simard  
Steeve Girard  
Nicolas Laflamme  
Alexandre Lavoie  
Pascal Martel

Sont également présents :

M<sup>mes</sup> Isabelle Boivin, directrice  
Chantale Cyr, directrice générale

MM. Jean-François Delisle, secrétaire général  
Sébastien Malenfant, directeur général adjoint

Est absente :

M<sup>me</sup> Marie-Josée Villeneuve

**CA-2021-001**  
Vérification du quorum et mot de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous. M. Jean-François Delisle confirme que le quorum est atteint. M. Delisle informe le public des modalités de procédure de la rencontre et du déroulement.

**CA-2021-002**  
Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M. Christian Fillion et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour selon les sujets suivants :

1. **Ouverture de la rencontre**
  - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. **Agenda de consentement**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal
  - 2.2. Octroi de servitudes temporaires en faveur de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, terrain de l'école Fréchette
  - 2.3. Autorisation ministérielle pour l'acquisition d'une lisière de terrain / École Saint-David
  - 2.4. Autorisation ministérielle pour l'acquisition d'une lisière de terrain / École Saint-Antoine
  - 2.5. Regroupement d'achats 2020-6302-60-01 pour des fournitures de bureau incluant le papier d'impression

- 2.6. Regroupement d'achats avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives
- 2.7. Autorisation de participation au regroupement d'achats avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de licences Microsoft
3. **Autorisation de consultation / Politique Admission et inscription**
4. **Calendriers scolaires 2021-2022 – Secteur jeunes**
5. **Calendriers scolaires – Secteur adultes**
6. **Demande d'établissement d'une école à vocation particulière**
7. **Plan de mise en œuvre du Lab École et résolution d'intention**
8. **Octroi de contrat / Construction du Lab École**
9. **Budget**
  - 9.1. Suivi budgétaire
  - 9.2. Orientations budgétaires
10. **Points statutaires**
  - 10.1. Reddition de compte du PEVR et de la planification stratégique
  - 10.2. Reddition de comptes des comités du conseil
  - 10.3. Tableau de bord
  - 10.4. Autres informations
11. **Période de questions**
12. **Sujets divers**
13. **Clôture de la rencontre**

**ADOPTÉE**

**CA-2021-003**

Agenda de consentement /  
Adoption du procès-verbal

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la rencontre du 15 décembre 2020 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-004**

Agenda de consentement /  
Octroi de servitudes  
temporaires en faveur de la  
municipalité de L'Anse-Saint-  
Jean, terrain de l'école  
Fréchette

*Un talus situé à l'arrière de l'école Fréchette appartenant au ministère des Transports (MTQ) subit de l'érosion et menace l'intégrité de la piste cyclable de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans ce secteur. En conséquence, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a effectué une demande à la direction du Service des ressources matérielles afin d'obtenir des droits pour une servitude temporaire de passage et une servitude temporaire de travail qui permettront au MTQ de réaliser les travaux de stabilisation requis et les travaux de relocalisation de ladite piste cyclable. Afin de procéder à la création de ces servitudes, le Centre de services scolaire doit obtenir du ministre une autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique.*

**CONSIDÉRANT** le projet du ministère des Transports du Québec pour la stabilisation du talus et la relocalisation de la piste cyclable dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, derrière l'école Fréchette;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de service scolaire des Rives-du-Saguenay désire procéder à la création d'une servitude temporaire de passage et d'une servitude temporaire de travail au bénéfice de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean sur le terrain de l'école Fréchette (lot 6 145 118) afin de permettre la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun impact financier et que les lieux seront remis dans le même état qu'avant les travaux;

**CONSIDÉRANT** que les servitudes temporaires seront d'une durée de quatre ans;

**CONSIDÉRANT** que ces servitudes temporaires sont d'utilité publique;

**CONSIDÉRANT** l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**QUE** le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay dépose une demande d'autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique afin de procéder à la création d'une servitude temporaire de passage et d'une servitude temporaire de travail sur l'immeuble connu comme étant le lot 6 145 118;

**D'ACCORDER** conditionnellement à l'autorisation ministérielle, un droit de servitude temporaire de travail sur quatre ans en plus d'un droit de servitude temporaire de passage sur quatre ans à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, à compter de la signature de l'acte de servitude;

**D'AUTORISER** la direction du Service des ressources matérielles à signer toute documentation relative à ce dossier.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-005**

Agenda de consentement /  
Autorisation ministérielle  
pour l'acquisition d'une lisière  
de terrain / École Saint-David

*Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay désire acquérir une lisière de terrain appartenant à la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.*

*L'acquisition de cette lisière de terrain permettra de bonifier le projet d'aménagement de cour à l'école Saint-David dont la réalisation est prévue à l'été 2021. En effet, nous pourrions ainsi aménager une aire de jeux supplémentaire et procéder à la régularisation du terrain à certains endroits. Afin de procéder à la transaction d'acquisition, nous devons obtenir du ministre l'autorisation d'acquérir un immeuble en vertu de l'article 272 de la LIP.*

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay désire acquérir de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau une lisière de terrain de figure irrégulière formée par une partie du lot 5 912 398 bordant le terrain de l'école Saint-David;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune contrepartie monétaire n'est exigée par la municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour cette transaction;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire recourra exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures pour la transaction projetée, tel que prévu aux articles 3 et 41 de la Loi sur les infrastructures publiques;

**CONSIDÉRANT** l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**QUE** le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay dépose une demande d'autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique afin d'acquérir un immeuble connu comme étant une partie du lot 5 912 398.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-006**

Agenda de consentement /  
Autorisation ministérielle  
pour l'acquisition d'une lisière  
de terrain / École Saint-  
Antoine

*Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay désire acquérir une lisière de terrain appartenant à Ville de Saguenay.*

*L'acquisition de cette lisière de terrain permettra la régularisation du terrain à certains endroits. Afin de procéder à la transaction d'acquisition, nous devons obtenir du ministre l'autorisation d'acquérir un immeuble en vertu de l'article 272 de la LIP.*

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay désire acquérir de Ville de Saguenay une lisière de terrain formée par une partie du lot 3 095 850 bordant le terrain de l'école Saint-Antoine;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune contrepartie monétaire n'est exigée par Ville de Saguenay pour cette transaction;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire recourra exclusivement aux services de la Société québécoise des infrastructures pour la transaction projetée, tel que prévu aux articles 3 et 41 de la Loi sur les infrastructures publiques;

**CONSIDÉRANT** l'article 272 de la Loi sur l'Instruction publique;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**QUE** le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay dépose une demande d'autorisation en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'Instruction publique afin d'acquérir un immeuble connu comme étant une partie du lot 3 095 850.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-007**

Agenda de consentement /  
Regroupement d'achats  
2020-6302-60-01 pour des  
fournitures de bureau  
incluant le papier  
d'impression

*Les établissements du CSSRS ont des besoins en approvisionnement pour des fournitures de bureau et du papier d'impression. Les ententes actuelles du CSSRS prennent fin respectivement le 30 juin 2021 et le 31 août 2021. À la suite de l'adoption d'un décret ministériel au 1<sup>er</sup> décembre 2020, il est impératif de recourir aux services du centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour plusieurs types de contrats d'approvisionnement. Ainsi, l'organisation doit se joindre à un contrat géré par le CAG d'une durée de 5 ans et qui se terminera le 30 septembre 2025.*

**CONSIDÉRANT** les besoins en approvisionnement du CSS des Rives-du-Saguenay pour des fournitures de bureau incluant le papier d'impression et la possibilité de pouvoir se joindre à un regroupement d'achats en cours de contrat du CAG;

**CONSIDÉRANT** le décret du Conseil du Trésor du 1<sup>er</sup> décembre 2020 obligeant les organismes publics à recourir au centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour des biens et services intersectoriels identifiés;

**CONSIDÉRANT** que les fournitures de bureau et le papier pour photocopieurs et imprimantes font parties de la liste des biens et services intersectoriels identifiés;

**CONSIDÉRANT** que notre contrat actuel pour les fournitures de bureau prend fin le 30 juin 2021 et que celui pour le papier d'impression prend fin le 31 août 2021;

**CONSIDÉRANT** que nous devons obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme selon l'art. 33 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RCA) pour un contrat d'une durée supérieure à 3 ans;

**CONSIDÉRANT** que nous devons obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme selon l'art. 3.5 de la Directive de gestion contractuelle (DGC) pour se joindre à un regroupement d'achats en cours de contrat;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les documents du CAG pour se joindre au regroupement d'achats en cours ainsi que l'annexe 2 du SCT pour l'autorisation du Dirigeant de l'organisme selon l'art. 33 RCA et 3.5 de la DGC.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-008**

Agenda de consentement /  
Regroupement d'achats avec  
le Centre d'acquisition  
d'équipements  
gouvernementale (CAG) pour  
l'acquisition d'équipements

*Le parc technologique du Centre de services scolaire est constitué de plus de 700 tableaux numériques interactifs (TNI) et de télévisions numériques interactives (TVNI).*

*Afin d'actualiser une partie du parc (tel qu'indiqué et autorisé le 29 juin 2020 dans le plan directeur des ressources informationnelles 2020-2020 à 2022-2023 « DG-2020-55 » et dans les projets détaillés 2020-2021 des technologies de*

*l'information et des communications « DG-2020-56 ») et ainsi remplacer les tableaux numériques interactifs défectueux ou demandés, nous procédons à la mise en place d'environ 90 TNI ou TVNI pour les classes des écoles primaires, secondaires et des centres par année.*

*Un appel d'offres public sera lancé par le CAG dans les prochaines semaines et nous offre la possibilité de se joindre au regroupement d'achats pour l'acquisition de nos besoins en équipements audiovisuels et solutions numériques interactives pour les deux prochaines années avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire. Dans leur stratégie d'acquisition, le CAG prévoit attribuer des commandes à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis à l'égard du bien à acquérir n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas, à la condition que cette règle d'adjudication soit autorisée par le dirigeant de l'organisme public avant la diffusion de l'appel d'offres.*

**CONSIDÉRANT** le mandat 2021-7509-01 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) nous permettant de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de biens pour des équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

**CONSIDÉRANT** que dans la stratégie d'appel d'offres du CAG il est prévu de retenir tous les fournisseurs ayant soumis un prix n'excédant pas plus de 10% le prix le plus bas;

**CONSIDÉRANT** que la mesure 50760 (incluant les sous-mesures) servant à la mise aux normes des infrastructures technologiques doit être réalisée par un appel d'offres en regroupement d'achats (sauf pour les équipements remis à neuf);

**CONSIDÉRANT** l'article 43 al.2 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information (RCTI);

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le mandat pour participer au regroupement d'achats offert par le CAG aux conditions stipulées dans le mandat #2021-7509-01 pour l'acquisition de biens en équipement audiovisuel et solution numérique interactive ainsi que l'annexe 2 du SCT pour l'autorisation du Dirigeant de l'organisme selon l'art.43 al.2 du RCTI.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2021-009**

Agenda de consentement /  
Autorisation de participation  
au regroupement d'achats  
avec le Centre d'acquisitions  
gouvernementales (CAG)  
pour l'acquisition de licences  
Microsoft

*Afin de maintenir les bonnes pratiques de sécurité en maintenant à jour les systèmes d'exploitation Windows des ordinateurs et portables du parc informatique (5 000 postes de travail), de respecter le projet de « Renforcer les pratiques en matière de sécurité informationnelle dans le cadre de la Loi sur la gestion des ressources informationnelles (tel qu'indiqué dans les projets détaillés 2020-2021 des technologies de l'information et des communications « DG-2020-56 »), d'avoir accès à un espace de stockage suffisant, d'utiliser diverses applications académiques et administratives.*

*Le contrat permet (entre autres) :*

- *De faire les mises à jour de Windows de tous les ordinateurs et portables.*
- *D'utiliser une solution antivirus obligatoirement avec la mention "Endpoint Detection and Response (EDR)" (fait partie de l'une des 15 mesures minimales en sécurité de l'information du Plan d'action que nous devons déposer d'ici le 12 février 2021).*
- *D'avoir les droits d'utilisation Office Professionnel pour tous nos ordinateurs, portables et tablettes numériques.*
- *De rendre disponible Office Professionnel à tous les étudiants et enseignants sur leur ordinateur, tablette numérique et téléphone intelligent personnel.*
- *De pouvoir utiliser Minecraft éducation (permet aux enseignants d'utiliser différentes fonctionnalités de Minecraft dans une perspective éducative).*
- *D'avoir les licences d'accès aux serveurs Microsoft (Exchange, SharePoint, Skype entreprise).*

- *D'avoir accès à la plateforme de gestion unifiée des appareils mobiles Microsoft Intune (pour la gestion de nos 4 500 tablettes numériques).*
- *D'offrir un espace de stockage (OneDrive) initial de 1 To à tous nos utilisateurs.*

*Un appel d'offres public sera lancé par le CAG dans les prochaines semaines et nous offre la possibilité de se joindre au regroupement d'achats pour l'acquisition de nos besoins en licences Microsoft pour les 3 prochaines années.*

**CONSIDÉRANT** le mandat 2021-7520-01 offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) nous permettant de participer à un regroupement d'achats pour l'acquisition de Licences Microsoft;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay effectue ce type d'achats;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux pour le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay d'adhérer à ce regroupement d'achats;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le mandat pour participer au regroupement d'achats offert par le CAG aux conditions stipulées dans le mandat #2021-7520-01 pour l'acquisition de licences Microsoft.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2021-010**

Autorisation de consultation /  
Politique Admission et  
inscription

*En conformité avec sa mission, le Centre de services scolaire doit établir les critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi que les modalités d'admission, d'inscription et de déplacement de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire. À cet effet, la direction des Services éducatifs jeunes propose un projet de politique relative à l'admission et inscription.*

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'établir les critères d'inscription des élèves dans les écoles ainsi que les modalités d'admission, d'inscription et de déplacement de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une politique relative à l'admission et à l'inscription de ces élèves;

**CONSIDÉRANT** le projet de politique soumis par la direction des Services éducatifs jeunes ainsi que l'échéancier de consultation;

**Il est proposé par M. Pascal Martel  
et résolu :**

**D'AUTORISER** le secrétaire général à entreprendre le processus de consultation afférent.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2021-011**

Calendriers scolaires 2021-  
2022 – Secteur jeunes

*Chaque année, les Services éducatifs préparent le calendrier pour la prochaine année scolaire. À cette fin, nous avons mené une consultation auprès des directions d'écoles, du comité de parents et du syndicat des enseignants selon les modalités prévues dans la convention collective.*

*Cette année, le comité du calendrier scolaire a pris la décision selon les commentaires émis par les enseignants, de placer à nouveau 4 journées pédagogiques en août. De plus, les séances de travail menées auprès des directions des écoles primaires et secondaires ont conduit à la poursuite d'une répartition des journées pédagogiques afin d'optimiser le nombre de semaines à 4 jours. Nous croyons que cette stratégie puisse créer des conditions favorables à la réussite de nos élèves, diminuer l'absentéisme chez nos élèves du secondaire particulièrement.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des tables de collaboration des écoles primaires et secondaires;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que le projet de calendrier scolaire déposé respecte le régime pédagogique;

**Il est proposé par Mme Lisa Gagné-Claveau  
et résolu :**

**D'AUTORISER** le projet de calendrier scolaire 2021-2022, pour le secteur des jeunes, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-012**  
Calendriers scolaires –  
Secteur adultes

*Chaque année, les centres préparent leurs calendriers pour la prochaine année scolaire. À cette fin, les centres ont mené une consultation auprès du comité des représentants des enseignants de leur centre respectif et du Syndicat de l'enseignement du Saguenay.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de représentants des enseignants des centres;

**CONSIDÉRANT** les discussions survenues auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que les projets de calendriers scolaires déposés respectent les régimes pédagogiques;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette  
et résolu :**

**D'AUTORISER** les projets de calendriers scolaires 2021-2022, pour les secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-013**  
Demande d'établissement  
d'une école à vocation  
particulière

*Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le Centre de services scolaire peut demander au ministère de l'Éducation d'établir une école dédiée à un projet particulier. Ce qui fait la distinction des écoles à vocation particulière, c'est qu'il ne s'agit pas d'une école de quartier et donc que son programme est offert à tous les élèves du territoire du Centre de services scolaire.*

*C'est dans ce cadre qu'un groupe de parents d'élèves inscrits au programme Au Millénaire, intégré depuis sa création il y a trois ans à l'école Médéric-Gravel (pavillon Georges-Vanier) nous a transmis cette demande.*

*Bien que l'enseignement qu'on y retrouve soit en respect du programme de formation de l'école québécoise et du régime pédagogique, il n'en demeure pas moins qu'on y retrouve un enseignement distinctif à plusieurs égards visant le développement des compétences du 21<sup>e</sup> siècle. On y retrouve un programme linguistique trilingue, un environnement propice au développement numérique dans un milieu de vie aménagé à divers contextes pédagogiques (cuisine, serre, magasin général) dont le moteur de développement est une philosophie entrepreneuriale.*

*L'impact de l'acceptation par le ministère de notre demande aurait pour effet de dissocier le pavillon Georges-Vanier (Au Millénaire) de l'acte d'établissement de l'école Médéric-Gravel, créant ainsi une nouvelle école institutionnelle sans bassin d'alimentation. Cela permettrait au conseil d'établissement, à la direction ainsi qu'à toute l'équipe-école de se concentrer sur les seules préoccupations du projet particulier vécues dans l'école, sans devoir composer avec deux réalités différentes, et permettrait un projet éducatif collé sur le milieu.*

*Il est à noter que les critères et le mode de sélection des élèves demeureront inchangés.*

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par un groupe de parents d'élèves inscrits au pavillon Au Millénaire de l'école Médéric-Gravel;

**CONSIDÉRANT** le résultat positif à la consultation menée auprès de tous les parents du pavillon Au Millénaire;

**CONSIDÉRANT** l'appui de tout le personnel du pavillon Au Millénaire;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du conseil d'établissement de l'école Médéric-Gravel;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay et de tous les enseignants du Centre de services scolaire;

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette  
et résolu :**

**D'AUTORISER** la sollicitation de l'approbation ministérielle d'une demande pour que soit reconnue, comme étant une école à vocation particulière, le pavillon Georges-Vanier qui accueille actuellement le projet particulier Au Millénaire.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2021-014**

Plan de mise en œuvre du  
Lab-École et résolution  
d'intention

*Le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay est l'un des six centres de services scolaires ayant obtenu une autorisation pour implanter un Lab-école sur son territoire. Depuis maintenant plus de trois ans, les différentes équipes de l'organisation travaillent et collaborent sur différents volets afin de préparer son ouverture pour la rentrée scolaire 2022-2023.*

*Ce Lab-École sera en mesure d'accueillir les élèves du bassin de l'école Antoine-de St-Exupéry et une partie des élèves du bassin de l'école de L'Horizon. À cet éventuel changement, s'ajoutent d'autres préoccupations liées notamment à la capacité d'accueil des écoles environnantes, au programme pédagogique particulier Montessori à l'école André-Gagnon, ainsi que de la vocation future de l'école Antoine-de St-Exupéry.*

*Dans cette perspective, encore plusieurs enjeux demeurent et nécessiteront que les équipes du Centre de services scolaire collaborent aux différents travaux et au plan de mise en œuvre du Lab-École en vue d'en assurer une gestion harmonieuse.*

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du projet de Lab-École pour la rentrée scolaire 2022-2023;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce projet est le fruit de trois années de travail;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à déménager les élèves du bassin de l'école Antoine-de St-Exupéry vers le projet du Lab-École;

**CONSIDÉRANT** que le projet du Lab-École prévoit l'accueil d'une partie des élèves du bassin actuellement affectés vers l'école L'Horizon;

**CONSIDÉRANT** que les prévisions d'effectifs des écoles de L'Horizon, André-Gagnon, Félix-Antoine-Savard, De La Pulperie et Saint-Antoine/Saint-Cœur-de-Marie avoisinent leur capacité d'accueil et qu'à cet effet, il y a lieu de revoir le découpage de leur bassin d'alimentation;



**CONSIDÉRANT** que l'organisation souhaite donc revoir la répartition de certains services éducatifs dispensés, notamment des services de classes spéciales ou des services complémentaires, offerts dans ces écoles;

**CONSIDÉRANT** les particularités fonctionnelles et matérielles interpellées par la philosophie du projet pédagogique particulier Montessori de l'école André-Gagnon;

**CONSIDÉRANT** la demande du conseil d'établissement de l'école André-Gagnon à l'effet que le programme pédagogique particulier Montessori puisse trouver lieu dans un autre établissement permettant, entre autres, d'y accueillir davantage d'élèves;

**CONSIDÉRANT** la politique Maintien ou fermeture d'école ou modifications de certains services éducatifs dispensés;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation souhaite amorcer ses travaux et que ceux-ci se reflèteront sur les Services éducatifs dispensés 2022-2023, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 ainsi que les actes d'établissement des écoles concernées;

**Il est proposé par M. Carl Bergeron  
et résolu :**

**D'ADOPTER** le plan de mise en œuvre du Lab-école;

**D'APPROUVER** le démarrage des travaux d'analyse en vue de :

- modifier les bassins d'alimentation des écoles de L'Horizon, André-Gagnon, Félix-Antoine-Savard, De La Pulperie et Saint-Antoine/Saint-Cœur-de-Marie;
- déménager certains services de classes spéciales ou de services complémentaires de ces mêmes écoles;
- rendre disponible à l'école André-Gagnon le bâtiment de L'Horizon afin de permettre le plein épanouissement du programme pédagogique particulier Montessori;
- identifier la vocation future de l'école Antoine-de St-Exupéry.

**DE MANDATER** la direction générale afin que celle-ci lui présente le résultat des travaux d'analyse au plus tard le 29 juin 2021 pour décision.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-015**  
Octroi de contrat /  
Construction du Lab-École

*Le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay un budget total de près de 11M\$ pour mener à terme un projet d'école innovante dans le cadre du Lab-École. Ainsi, un appel d'offres public a été lancé en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation de ces travaux de construction.*

**CONSIDÉRANT** le budget total de 10 832 612 \$ accordé par le ministère de l'Éducation pour la réalisation du projet de Lab-École;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public lancé le 5 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions le 15 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme s'élève à 13 636 000 \$;

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises pour obtenir une aide financière supplémentaire afin de combler le manque à gagner et ainsi assurer la viabilité dudit projet;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat pour la construction du Lab-École au plus bas soumissionnaire conforme soit Amec Construction Inc. au montant de 13 636 000 \$ avant taxes conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire.

**ADOPTÉE**

**CA-2021-016**

Budget / Suivi budgétaire au 31 décembre 2020

*En raison de la pandémie et de la charge de travail supplémentaire que celle-ci occasionne aux directions, le lancement du nouvel outil de suivi budgétaire a été reporté. Le Service des ressources financières a accompagné directement les directions pour s'assurer de leur compréhension au niveau du suivi. Il est proposé de programmer une rencontre extraordinaire du conseil d'administration au mois de mars qui devra se tenir après la rencontre du comité de vérification.*

**CA-2021-017**

Budget / Orientations budgétaires

*En raison du report du suivi budgétaire au 31 décembre 2020, ce sujet est reporté à la séance extraordinaire qui aura lieu en mars.*

**CA-2021-018**

Points statutaires / Reddition de compte du PEVR et de la planification stratégique

*Mme Cyr nous informe que lors de la dernière rencontre, deux points accusaient du retard. À l'heure actuelle, nous avons reçu l'ensemble des plans de mise en œuvre, le comité a été formé et les zones de collaboration ont été identifiées. Au niveau des échéanciers, seuls les états financiers du 31 décembre 2020 ont du retard, mais nous serons en mesure de le reprendre.*

**CA-2021-019**

Points statutaires / Reddition de compte des comités du conseil

*M. Alexandre Lavoie mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de gouvernance et d'éthique, le projet du Lab-École a été présenté. Dans le cadre de ce projet, il sera important de s'assurer de mesurer les différentes approches utilisées.*

*Aussi, une grande réflexion est amorcée concernant le plan d'affaires du secteur adultes. Ont notamment été consultés à ce sujet les directions, le personnel et les entreprises du milieu. Les consultations se poursuivent afin de s'assurer d'une offre de services adéquate en fonction des besoins. La mise en œuvre de ce plan est prévue pour la prochaine rentrée.*

*De plus, une communication sera envoyée relativement à la formation obligatoire des conseils d'établissement, le comité ayant la responsabilité de s'assurer que tous les membres ont suivi cette formation. En ce qui a trait à la formation des membres du conseil d'administration, un calendrier sera proposé. Celui-ci servira à suivre l'état d'avancement ainsi qu'à identifier les formations obligatoires et complémentaires.*

*M. Christian Fillion annonce qu'une rencontre du comité des ressources humaines a lieu la semaine dernière. Une présentation du programme de relève des gestionnaires a eu lieu lors de cette séance, ce programme est déjà débuté. M. Fillion nous informe que ce programme est très structurant, notamment en utilisant un système de mentorat.*

*Également, le service des ressources humaines se prépare pour les retraites à venir, l'organisation est déjà très limitée pour les remplacements.*

*Mme Lisa Gagné-Claveau fait état de l'annulation de la rencontre du comité de vérification en raison des retards du suivi budgétaire évoqués précédemment. La rencontre est reportée au début du mois de mars.*

**CA-2021-020**

Points statutaires / Tableau de bord

*Les cadres de service du Centre de services scolaire suivront une formation concernant l'élaboration de tableaux de bords comprenant des indicateurs pour une gestion performante. Les indicateurs choisis seront présentés à une prochaine séance. Une station visuelle sera disponible lorsque nous reviendrons en présentiel.*

**CA-2021-021**  
Points statutaires / Autres informations

*Mme Cyr donne la parole à M. Malenfant qui indique que nous n'avons aucun cas positif de Covid actuellement. Nous sommes en zone orange et le rehaussement des mesures est toujours en place.*

*Mme Cyr fait état d'une situation qui touche l'école Vanier. En raison des développements domiciliaires, l'école reçoit plus d'élèves qu'elle ne le devrait. Le dossier a suscité de nombreuses réactions, ce qui a mené à une mobilisation des parents. Elle explique que des exercices sont actuellement faits en fonction des règles de financement et des prévisions d'effectifs scolaires afin de mieux évaluer la situation quant aux élèves provenant du bassin complémentaire. Cependant, il s'agit d'une analyse préliminaire, la période d'inscription n'étant pas encore terminée. L'école Vanier est autorisée à avoir dans ses locaux un maximum de 12 classes, mais comme il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation et que la capacité réelle de l'établissement est beaucoup plus élevée, il n'y aura pas de transfert massif d'élèves pour l'année à venir.*

*Mme Cyr donne des précisions relativement aux bassins prioritaires et complémentaires. Ces bassins ont été définis avant la construction des nouveaux développements domiciliaires dans le secteur de l'école Vanier et jusqu'à aujourd'hui, l'école n'avait pas rencontré de problématique à accueillir des élèves provenant du bassin complémentaire. Cependant, la démographie évolue.*

*Afin de prévenir une situation de débordement dans le futur, les règles usuelles concernant les bassins seront appliquées et les élèves débutant leur parcours scolaire provenant du bassin prioritaire de l'école Des Quatre-Vents seront redirigés vers cette école. Pour les élèves ayant déjà commencé leur parcours à Vanier, ils pourront y rester dans la mesure du possible. Le premier critère qui nous guide est la réussite éducative. Le document qui fait état des bassins prioritaires sera également rendu disponible.*

**CA-2021-022**  
Période de questions du public / M. Jean-François Boivin

*M. Jean-François Boivin, président du Syndicat de l'enseignement du Saguenay, représentant plus de 1000 enseignants considère qu'à la suite d'une consultation en 2 phases de la majorité des enseignants qu'elle représente, quatre enjeux sont considérés comme étant prioritaires dans la négociation du renouvellement des conventions collectives, soient la composition de la classe, la lourdeur de la tâche, l'entrée dans la profession et la rémunération. M. Boivin demande aux membres du conseil d'administration si celui-ci est prêt à appuyer les revendications des enseignants dans les présentes négociations.*

*Le président indique que nous n'avons pas l'ensemble du dossier et invite Mme Cyr à prendre la parole. Cette dernière indique que nous sommes soucieux du bien-être et des revendications actuelles. La FCSSQ a mis en place huit commissions d'examen, dont une sur les enjeux en ressources humaines. Nous sommes sensibles aux demandes et nous agissons à titre de représentants. L'objectif est d'en arriver à une entente où chacune des instances seraient gagnantes. Les instances font les représentations nécessaires.*

**CA-2021-023**  
Période de questions du public / M. Thierry Gagnon

*M. Thierry Gagnon, du Syndicat des professionnels, ajoute en complément que les enjeux en rétention et en attraction pour certains corps d'emploi sont moins intéressants au public qu'au privé. Il demande également l'appui du conseil d'administration.*

**CA-2021-024**  
Période de questions du public / M. Yvan Bilodeau

*M. Yvan Bilodeau, du Syndicat des employés de soutien, demande l'appui du conseil d'administration pour les négociations. En octobre 2019, les demandes sectorielles et intersectorielles ont été déposées. En décembre 2019, le gouvernement a déposé ses offres. Dans le contexte de pandémie, le report des négociations a été demandé, et depuis, il n'y a eu aucun avancement dans les négociations. Le syndicat demande plus d'emploi régulier, moins d'horaire brisé, ainsi qu'une réduction de la charge de travail. On note une pénurie de main d'œuvre, M. Bilodeau demande si on peut compter sur le conseil d'administration pour appuyer les revendications. Le président avance que l'on est proactif, et qu'on souhaite faire avancer les choses.*

**CA-2021-025**

*Mme Geneviève Bouchard, remercie l'écoute que le centre de services scolaire a eu envers les parents. Le transfert massif n'aurait pas été idéal en contexte de*

Période de questions du public / Mme Geneviève Bouchard

*pandémie. Elle remercie l'écoute et est rassurée par rapport à la transparence dont fait preuve le CSS.*

**CA-2021-026**

Période de questions du public / Mme Marie-Claude Lachance

*Mme Marie-Claude Lachance indique que tout a été dit et n'a rien de plus à ajouter. Elle est satisfaite et heureuse d'apprendre que les informations concernant les bassins seront rendues publiques.*

**CA-2021-027**

Période de questions du public / Mme Valérie Blaney-Tremblay

*Mme Valérie Blaney-Tremblay remercie le centre de services scolaire. C'est une belle décision, elle est très satisfaite et soulagée des développements.*

**CA-2021-028**

Période de questions du public / Mme Julie Simard

*Mme Julie Simard indique que les parents étaient très inquiets. Ses questionnements ont été répondus. Elle suivra le point par rapport à la route Madoc car elle se demande pourquoi c'est cette route qui a été ciblée. Elle remercie le centre de services scolaire. Mme Cyr répond que la route Madoc a été ciblée en raison de l'organisation du transport scolaire.*

**CA-2021-029**

Période de questions du public / Mme Mélanie Pilote

*Mme Mélanie Pilote remercie le centre de services scolaire d'avoir accepté de retarder les transferts massifs. Elle demande si la notion de fratrie sera appliquée pour les enfants débutant leur parcours scolaire. Il est indiqué que cette notion sera appliquée selon les places disponibles et que le calcul n'est pas seulement mathématique car le bien-être des enfants est au cœur des décisions.*

**CA-2021-030**

Période de questions du public / M. Éric Tremblay

*M. Éric Tremblay remercie les acteurs qui ont pris le temps d'étudier le dossier. Considérant la possibilité d'agrandissement pour l'école Vanier, il y aurait des ouvertures, mais la demande doit provenir de nous. Il est à considérer qu'il n'y a pas eu d'investissement depuis 20 ans et il serait important de voir ce qui peut être fait pour valoriser ce secteur. M. Alexandre Lavoie indique que le ministère a une vision d'ensemble et Mme Cyr ajoute qu'on a des budgets pour certaines rénovations et des agrandissements, mais que ce n'est pas toujours accepté.*

**CA-2021-031**

Sujets divers

*Aucun.*

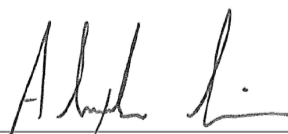
**CA-2021-032**

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M. Carl Bergeron et résolu :**

**DE CLORE** la rencontre. Il est 21 h.

**ADOPTÉE**



Le président



Le secrétaire général